

# *Les bonnes feuilles*

Extraits choisis de l'ouvrage

## 21 JUILLET 1969 : L'ABBÉ DE NANTES EST SOLLICITÉ D'ENTRER EN DISSIDENCE SCHISMATIQUE.

Ce lundi 21 juillet 1969, en fin d'après-midi, plusieurs ecclésiastiques : l'abbé Philippe Rousseau et deux prêtres mexicains, les Pères Saenz y Arriaga et Charles Marquette, accompagnés par un laïc, sonnèrent à la porte de la maison Saint-Joseph, sans avoir annoncé leur visite<sup>1</sup>. L'abbé de Nantes les accueillit avec bienveillance. Il ordonna aussitôt aux frères de leur préparer un dîner et des chambres pour la nuit, pendant qu'il les recevrait dans son bureau. Ces prêtres l'avertirent immédiatement qu'ils seraient rejoints au cours de la soirée par plusieurs confrères qui s'étaient donné rendez-vous chez lui, ce soir-là. Il fallait même s'attendre, disaient-ils, à l'arrivée de Mgr Marcel Lefebvre.

Le but de la démarche de ces intégristes chez le seul théologien refusant les Actes du concile Vatican II, et frappé de *suspens a divinis* depuis 1966, apparut clairement au bout de quelques instants. Ces prêtres jugeaient hérétique le nouvel *ordo missæ*, promulgué par Paul VI le 3 avril précédent et devant entrer en vigueur à l'automne. Ils en concluaient que Paul VI n'était plus Pape, pour cause d'hérésie notoire et formelle, et que les évêques se trouvaient de même déchus de leur siège.

« L'Église officielle, disaient-ils, vient de sombrer dans l'apostasie. Nous subsistons seuls. Nous devons continuer l'Église, assurer sa survie et son avenir. »

Le moment était venu de constater la déchéance de l'ensemble du clergé à la suite du Pape et, dès lors, de pourvoir au salut des âmes en prenant la liberté d'exercer un ministère sacerdotal sans juridiction canonique. Les deux Mexicains déclaraient qu'ils avaient rencontré à Rome le cardinal Ottaviani et que celui-ci leur avait donné le conseil et l'ordre de passer outre à toute prescription, de tenir pour nulle toute sanction, et de distribuer les sacrements sans plus s'occuper des évêques ni se soucier de tenir d'eux les pouvoirs de juridiction ordinaires.

Étant donné le tour que prenait la conversation, l'abbé de Nantes appela le frère Bruno. Il fallait qu'il assiste à un entretien d'une telle

(1) La visite de ces prêtres à la maison Saint-Joseph le 21 juillet 1969 a été souvent relatée par l'abbé de Nantes ainsi que par les frères Bruno et Charles, témoins oculaires des événements de cette soirée mémorable. Cf. CRC n° 34, juillet 1970, p. 2 ; n° 41, fév. 1971, p. 12 ; n° 59, août 1972, p. 14 ; n° 83, août 1974 p. 2 ; n° 304, août 1994 p. 35.

importance. Frère Bruno entra dans le bureau au moment où le laïc disait : « Monsieur l'abbé, ma femme n'a plus personne à Versailles pour se confesser, c'est urgent. » C'était en invoquant le besoin des âmes, la détresse des fidèles, que ces intégristes voulaient convaincre l'abbé de Nantes de distribuer les sacrements sans se préoccuper d'en recevoir le pouvoir de la hiérarchie. Les prêtres réfractaires au nouvel *ordo missæ* devaient désormais partout célébrer, confesser, baptiser, marier, sans rien demander à personne, sans se soucier de soumission aux évêques ni de juridiction.

C'était un spectacle ! L'abbé de Nantes déclara son désaccord. Il les contraignit en voulant leur faire entendre raison : « À quoi bon, répondit-il au laïc, se confesser à un ecclésiastique qui n'aura pas les pouvoirs ? Si un prêtre ne reçoit pas de l'évêque la juridiction, ses absolutions sont invalides. »

On passa à table, sans avoir chanté les vêpres. Frère Charles avait attendu en vain à la chapelle, et il fut étonné que ces messieurs n'aient pas un regard pour la vie de la petite communauté qu'ils bouleversaient sans crier gare. Au réfectoire, grand *benedicite* monastique, et un frère commença la lecture.

Soudain, coup de sonnette : « Ah ! c'est Mgr Lefebvre. » Las ! ce n'était que l'abbé Coache et le P. Guérard des Lauriers, religieux dominicain. Faute de place, on mit pour eux deux couverts à la table du lecteur et notre Père autorisa la conversation en lançant le rituel : « *Benedicamus Domino !* » Tout en servant lui-même la soupe, il félicita le laïc pour l'étude sur la nouvelle messe qu'un de ses proches parents venait de publier et qu'on avait précisément lu au réfectoire, les jours précédents. Puis, au Père Guérard :

« Ah ! mon Révérend, nous avons aussi lu votre article ; bien que vous ne l'ayez pas signé, nous avons reconnu votre style. Pourtant, il reste sans conclusion.

– La conclusion va de soi, expliqua le dominicain. La nouvelle messe est hérétique et invalide.

– Soit, répondit l'abbé de Nantes. Supposons que l'on admette votre argumentation théologique, il faudrait encore voir comment l'Église va accueillir cet *ordo*. » Et notre Père ajouta qu'un théologien tout seul ne pouvait pas déclarer ainsi le nouveau rit invalide, avant même d'avoir observé et constaté la réaction de l'Église hiérarchique face à ce nouvel *ordo*.

pourra garder le rit ancien, mais “du consentement de l’Ordinaire”, cela pour le mettre en fiche et le malmener, en tout cas l’écarter de tout ministère. Article 20 : “Les cas particuliers, prêtres malades, infirmes ou ayant d’autres difficultés (vous m’avez compris !) seront soumis à la Sacrée Congrégation”, c’est-à-dire à Bugnini, et par lui à Benelli, Villot, aux grands flics. Pour les petits rebelles la vindicte épiscopale suffira ; pour les adversaires majeurs, Rome, avec sa diplomatie, avec sa toute-puissance spirituelle, avec sa terreur.

« Vous n’êtes sortirez pas vivants. Mais votre martyre démontrera leur satanisme.<sup>1</sup> »

## IL FAUT DEMEURER DANS LA COMMUNION CATHOLIQUE.

L’abbé de Nantes, très préoccupé de défendre l’unité de l’Église et soucieux du bien des âmes, voulait détourner les traditionalistes d’un refus outrancier du nouvel *ordo missæ* afin de les maintenir dans la communion visible, apostolique et hiérarchique de l’Église.

Ayant été invité comme principal orateur au dîner-débat du 30 janvier 1970 organisé par l’*Union des intellectuels indépendants*, il put y expliquer pourquoi il était opposé à « la solution de repli autour des derniers prêtres “fidèles” ». Non, il ne fallait pas systématiquement désertier les paroisses pour assister, entre traditionalistes, à des messes selon le rit romain de saint Pie V. « Cette solution est ruineuse, disait-il. Elle est schismatique en ce sens au moins qu’elle conduit irrésistiblement à la condamnation et au rejet de tout ce qui subsiste en dehors de la petite chapelle.

« On ne peut désespérer comme cela de l’immense Église catholique ni laisser sombrer dans l’infidélité tout un peuple égaré par de mauvais pasteurs. Il nous faut, autant qu’il est surhumainement possible, mais la grâce ne nous manquera jamais, rester au contact de nos prêtres, des autres fidèles et travailler à garder la foi, nous avec eux et eux avec nous. Nous n’avons pas le droit de faire le partage, de tracer la frontière entre ce qui est encore catholique, nous autres ! et ce qui ne l’est plus. C’est notre honneur et notre mérite de rester ainsi dans “la communion catholique” et il n’y en a qu’une, celle qui vit, qui continue malgré tout autour du Pape et des évêques unis à lui. Que dans tel et tel cas, si nombreux soient-ils, il faille chercher ailleurs une messe traditionnelle, ou moins mauvaise, c’est vrai. Mais

(1) CRC n° 26, nov. 1969, p. 14-15.

Ils défendent trop seuls l'intégrale Vérité catholique pour que nous les laissions y mêler des passions de caste, des réflexes de secte ou des attachements déraisonnables et surannés.

« Admirez comme ces persécutés acceptent encore d'entendre raison de nous ! Je voudrais qu'aucun d'eux ne se perde et je vois que Dieu exige aujourd'hui de ses vrais fidèles une surhumaine perfection. Ils doivent reconnaître la légitimité du pape Paul VI, le même qui a changé la Messe. Ils doivent vénérer votre autorité d'évêque et obéir à vos ordres justes et bons, au même moment où vous les persécutez odieusement. Ils doivent aussi reconnaître la validité de l'autre messe et la liberté des autres liturgies plus ou moins grossières, toujours minables, puisqu'elles se pratiquent avec la permission de Rome et sous votre regard.

« Bien plus. Abandonnés, traqués, livrés à eux-mêmes comme ils le sont, – au point que vous vous montrez pressé d'être bientôt débarrassé d'eux –, sans doute se laissent-ils gagner par la fièvre obsidionale. Ils deviennent parfois inutilement agressifs, injustement soupçonneux, pleins d'aigreur pour les prêtres qui se plient à toutes les servitudes, pour les catholiques qui se vautrent dans les facilités immorales de la religion nouvelle. Ils se ferment sur eux-mêmes puisque votre Église diocésaine les isole comme des excommuniés.

« Je me préoccupe, Excellence, de cet état de santé spirituelle de ces fidèles que vous repoussez, et de l'avenir de l'Église. Il faut qu'au-delà des pires dissensions nous rappelions chacun à la pensée de la communauté catholique. Il nous faut rapprocher les lèvres de la plaie ouverte au Cœur de l'Église par le coup de lance de l'*aggiornamento*. Il faut trouver entre vous et nous un *modus vivendi*. Vous m'avez lu, vous m'avez vu tout occupé de cette charité. Et pour peu que vous les ayez entendus, vous avez compris que vos diocésains traditionalistes étaient prêts à tous les sacrifices pour demeurer dans la communion catholique et dans votre obéissance.

« Tout, sauf leur foi !<sup>1</sup> »

Afin d'établir ce *modus vivendi*, d'en fixer les conditions et les clauses, l'abbé de Nantes proposa à Mgr Piroolley de le rencontrer publiquement à Nancy, le 19 juin. Las ! l'évêque déclina l'invitation. Il n'y eut donc pas de controverse publique, mais, ce jour-là, à Nancy, l'abbé de Nantes prononça une longue conférence

(1) CRC n° 32, mai 1970, p. 1-2, extraits.

« Parce que l'Ennemi n° 1 [le modernisme] a mille subtilités et le n° 1 bis [l'intégrisme] mille roueries, il est sans doute très difficile au simple fidèle de conserver sa ligne droite à travers les méandres de la crise postconciliaire. Alors qu'il semble impossible de se frayer un chemin entre ces deux abîmes, du schisme et de l'hérésie, l'idée même et le mot-programme de Contre-Réforme catholique en assurent la réalité. Depuis des années, j'ai dit et répété que mon existence de prêtre catholique, frappé mais non condamné, en était le signe. Il me semble qu'il serait maintenant bel et bon d'en administrer la preuve tout en grand par une Ligue de tout ce que l'Église compte de vrais catholiques foncièrement opposés – et c'est leur droit, je dirais même leur devoir – à cette Réforme moderne et moderniste. <sup>1</sup> »

#### **UNE LIGNE DOCTRINALE BIEN ÉTABLIE.**

À partir du printemps 1970, une page spéciale, consacrée à “La Ligue”, figurera chaque mois dans la Contre-Réforme catholique. Les premières préciseront « les principes fondamentaux » et le programme de ce tiers ordre, les suivantes fourniront la chronique régulière de ses activités.

En avril, l'abbé de Nantes rappela succinctement la ligne doctrinale et pastorale de la CRC, dont le sillon était déjà bien tracé.

« Nous avons été les seuls à nous déclarer intégralement fidèles à l'Église vivante, enseignante, sanctifiante d'aujourd'hui et pour cela même, absolument opposés à la Réforme globale décrétée et soutenue par le pape Paul VI et son concile Vatican II. Personne d'autre, à ma connaissance, n'a écrit au Saint-Père une lettre ouverte pour le prier d'agréer ses sentiments d'obéissance à son Magistère apostolique, mais de vouloir bien admettre ses sentiments non moins vifs d'opposition à la Réforme menée par lui en marge de ses légitimes pouvoirs <sup>2</sup>. Personne, et c'est dommage.

« Notre doctrine est donc ferme et publique. Elle est vécue par nous ouvertement ici. Elle est appliquée aux plus brûlantes questions actuelles, imprimée et diffusée auprès de nos amis depuis quatorze ans. Il suffit de parcourir les six tomes de la collection et d'y lire au hasard telle vieille page pour nous accorder un brevet de clairvoyance et reconnaître que nous avons fait nos preuves.

(1) CRC n° 30, mars 1970, p. 1-4, extraits. – (2) Lettre ouverte à Paul VI du 11 octobre 1967, CRC n° 1, oct. 1967, p. 3-12, et CRC n° 2, nov. 1967, p. 3-12. PLE II, p. 304 sq.

« Et je n’ose dire : “ Qui m’aime me suive ! ” Mais je dois vous demander pour le bien et la cohésion, pour la force et la continuité de l’œuvre, de “ m’obéir malgré mon indignité ”, selon la parole du Père de Foucauld dans la règle des Petits frères du Sacré-Cœur. Des prêtres, des laïcs seront nommés ensuite ou élus chefs de cercles et présidents. Du travail et des responsabilités il n’en manquera pas ! Mais je suis le père de la CRC, on ne refait pas l’histoire et je pense qu’il n’est jamais bon d’avoir honte de son père. Avant vous, j’ai considéré comme un honneur de servir et de suivre. Je n’ai jamais caché quels étaient mes Pères et mes Maîtres et j’ai considéré comme un honneur les persécutions que cette fierté m’a values. <sup>1</sup> »

En mai 1970, l’abbé de Nantes brossa un portrait du ligueur tel qu’il le concevait. Il fallait posséder toute sa connaissance du mystère de l’Église ainsi qu’un esprit très surnaturel pour montrer, comme il le fit, que le service de la Contre-Réforme catholique exigeait certaines dispositions du cœur et de solides vertus, en premier lieu une charité agissante :

« La lutte contre l’erreur, et assurément contre les personnes qui s’identifient à elle, doit s’accompagner de charité pour les autres, tous les autres, prêtres et fidèles qui demeurent dans la communion catholique, même s’ils pensent ou agissent autrement que nous. Nous désirons les retrouver, non pour les rejeter, et plaise à Dieu que le fond de leur cœur comme du nôtre soit habité par la seule volonté de Lui plaire et de Le servir !

« Bourdaloue disait de saint François de Sales : “ Je trouve que ce saint prélat a été choisi par Dieu pour deux fins importantes qui ont également partagé sa vie et ses glorieux travaux : premièrement, pour combattre et détruire l’hérésie, secondement pour rétablir la piété presque entièrement détruite. ” (Panégyrique) À l’école de ce grand saint et des autres de la Contre-Réforme, notre disposition intime doit être de maintenir ou de restaurer la piété en nous et autour de nous, au même moment et autant que nous défendrons la vraie religion et combattons en son nom l’ennemi du dehors ou du dedans. Seule, cette pratique religieuse saura nous garder dans la sagesse surnaturelle, seule, la charité nous libérera de nos propres étroitesse pour ne rien mêler de douteux à cette œuvre résolument catholique.

(1) CRC n° 31, avril 1970, p. 13, extraits.

« Il ne s'agit pas exclusivement de prier et d'étudier la doctrine dans la sécurité de l'intemporel : c'est une mobilisation contre le réformisme en train de détruire l'Église. Il faut du courage, c'est un combat. Mais il ne s'agit pas de se battre à l'aveugle, de diviser et de démolir encore. C'est une tâche de pacification religieuse et de restauration, pour laquelle la piété et la charité nous sont les plus nécessaires. C'est pourquoi notre devise sera celle des Croisés : Dieu le veut, mais avec une sourdine, une retenue, une profondeur qui convient à cette guerre dans la paix, à cette paix sous les armes, à cette rébellion de la fidélité : “*Si Dieu le veut.*”

« Que chacun prie d'abord pour savoir ce que “Dieu veut” de lui, qu'il réfléchisse à l'importance de cette œuvre et demande conseil ou autorisation à ses supérieurs naturels et religieux, comme aux chefs des organisations auxquelles il appartient. Il faut, pour entrer dans la CRC, penser que c'est un service de Dieu, ne pas avoir peur de manifester sa foi, être résolu à payer de sa personne selon ses dons, ses possibilités et sa vocation particulière.

« C'est pourquoi la Ligue, qui présentera au-dehors un front uni, sera diversifiée en trois catégories.

« Le tiers ordre spirituel accueillera ceux qui viendront à nous principalement pour entretenir leur piété et la vivifier, dans ce désert que devient notre Église postconciliaire. Pour prier et pour étudier la foi catholique dans son fonds et dans ses réponses aux questions que posent les temps modernes. Les membres de ce tiers ordre se réuniront en particulier pour cette fin, en union spirituelle avec la vie de prière, d'étude et de silence que mènent les Frères.

« Le tiers ordre charitable et apostolique réunira ceux qui, après avoir bien prié et étudié, ont encore du temps, de l'énergie, du zèle pour répandre la doctrine ou se dévouer à leur prochain. Il existera toujours, grâce à Dieu, de ces chrétiens avides de se dépenser. Ils trouveront dans leur réunion toutes les occasions et les moyens de se dévouer à l'extension de la CRC et au service de leurs frères.

« Le tiers ordre militaire organisera dans une stricte obéissance et une totale abnégation ceux qui sont prêts à mettre leur force, morale et physique, au service de l'Ordre. Ce sera le “service d'ordre”. Le mot est beau, la chose est utile, indispensable et sainte.



Il est entendu que la note dominante de ce service militaire de l'Église ne sera jamais exclusive : toute force chrétienne doit être nourrie par la piété et orientée par la doctrine. Ses membres participeront d'abord à toutes les activités communes de leur cercle.<sup>1</sup> »

### **LES HEUREUX FRUITS DE L'ADHÉSION À LA CRC.**

Peu à peu la Ligue se formait. Ses adhérents remplissaient un bulletin d'inscription et s'organisaient en cercles. Avec bonheur, notre Père constatait que les ligueurs bénéficiaient, dès leur engagement, de grands bienfaits spirituels : ils étaient immédiatement payés au centuple.

« Le premier fruit de l'adhésion à la CRC est une profonde sérénité de la foi. L'adhésion à la CRC met fin à bien des perplexités et des scrupules. Comment concilier actuellement deux commandements de l'adorable Volonté de Dieu : garder la foi, défendre la foi vraie, intégrale, et demeurer fils de l'Église, soumis à sa hiérarchie, nourris de ses sacrements ?

« S'inscrire à la CRC, c'est vouloir absolument cette conciliation, s'y engager et s'unir à d'autres pour s'y aider mutuellement. Alors, on se sent plus parfaitement soumis à la Volonté de Dieu. On sait qu'il ne commande pas l'impossible et qu'on y arrivera avec sa grâce et l'aide de la Ligue.

« Les uns se battaient pour la doctrine et du coup ne pratiquaient plus un culte réformé dont ils ne voulaient pas paraître complices. Les autres suivaient aveuglément la Réforme pour continuer à pratiquer leur religion sans tracas. Tous se sentaient en quelque chose mutilés et malheureux. La CRC, pour eux, c'est se remettre en vérité et en grâce avec Dieu.

« Le deuxième bienfait est une nouvelle force de l'espérance, qui est joie dans la croix. Je vous ai avertis que notre grande tentation allait être de désespérer de l'Église visible hiérarchique : ne plus croire faute de rien voir. Isolés, seuls contre tous, ne trouvant pas un prêtre, pas un religieux dans leur entourage, qui soit digne de confiance, les simples fidèles désespèrent.

« L'adhésion à la CRC est certes une source d'épreuves et de renoncements, une croix. Mais il y a aussi dans cette croix une très pure joie. La CRC, c'est, contre toute espérance, l'espérance en

(1) CRC n° 32, mai 1970, p. 13, extraits.

se condamner lui-même comme son infaillibilité l'y oblige, serait considéré moralement comme une "forfaiture" et pratiquement comme une "démission" dont le clergé de Rome serait aussitôt saisi. Sur quoi, M. l'abbé de Nantes prend congé en se déclarant, du Saint-Père, "le très humble serviteur". S'il ne l'était pas, il eût laissé percer davantage son mécontentement.<sup>1</sup> »

L'abbé de Nantes lui riposta de façon lapidaire : « Monsieur, je ne prétends pas me faire juge du Pape. Les distraits font l'erreur, les méchants la colportent »<sup>2</sup>. Puis, il lui suffisait, pour confondre Frossard, de rappeler en quelques aphorismes les principes et la doctrine qu'il ne cessait d'enseigner depuis qu'il était entré en opposition publique avec Paul VI en 1964.

#### L'ULTIME RECOURS :

##### « J'EN APPELLE DU PAPE AU PAPE. »

En attendant la réponse officielle du Pape à sa demande d'audience, l'abbé de Nantes expliqua à ses lecteurs, dans l'éditorial "L'ultime recours", du mois de février, le procédé légitime et canonique de sa démarche d'accusation.

« "Nul ne peut juger le Pape. Le Pape juge de tout et n'est jugé par personne !" Cette maxime, tirée du décret de Gratien<sup>3</sup>, obnubile toute critique, toute pensée de résistance du peuple fidèle et des prêtres mêmes, et des évêques, et des cardinaux ! Comme si le Pape était un monarque absolu, comme s'il n'était pas lui-même, d'abord et plus que quiconque, relatif à Jésus-Christ, fidèle soumis à la foi révélée dont il a reçu l'enseignement et dont il garde le dépôt ! Son infaillibilité est certaine dans l'exercice de son Magistère solennel. Sa faillibilité est certaine dans le domaine fort étendu de ses libres opinions et volontés singulières.

« Il faut lire le décret de Gratien jusqu'au bout : "*Hujus culpas istic redarguere praesumat mortalium nullus, quia cunctos ipse judicaturus a nemine est judicandus, nisi reprehendatur a fide devius*, Que nul mortel donc n'ait l'audace de faire remontrance au Pape de ses fautes, car il ne doit être jugé par personne, celui qui a pour mission de juger tous les hommes, excepté s'il est repris pour avoir dévié de la foi." (Ia, dist. XL, C. 6, *Si papa ; ex Gestis Bonifacii martyris*)

(1) Cité in CRC n° 66, mars 1973, p. 2. – (2) Ibid. – (3) Cf. aussi CRC n° 69, juin 1973, p. 7.

## LE LIBER ACCUSATIONIS IN PAULUM SEXTUM.

Durant le mois de mars 1973, littéralement accablé par la besogne, l'abbé de Nantes rédigera son *Liber accusationis*<sup>1</sup>. Le 12, alors qu'il allait entreprendre ce dur labeur, il se recommanda aux prières de ses amis : « C'est un travail au-dessus de mes capacités et de mes forces. Mais il faut que ce travail soit fait par quelqu'un. Veuillez prier Dieu pour que cet écrit serve, de toute manière, la manifestation de sa divine Vérité. Je n'aurai rien plus à cœur ce mois-ci et je ne dois pour cela être dérangé par personne. Si je m'abuse, que Dieu me pardonne et m'éclaire. Si je vois clair, qu'il me donne de tout exposer de manière sobre et convaincante. *Veni Sancte Spiritus... Ave Maria !*<sup>2</sup> »

Quinze jours plus tard, lors du vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale et de sa première Messe, les 27 et 28 mars, l'abbé de Nantes avait achevé sa tâche : Le *Liber* était écrit. C'était un livre de cent pages, alors unique dans les annales de l'Église.

L'intitulé du *Liber* pourrait donner lieu à de longs et de savants commentaires théologiques puisqu'il contient une définition exacte de l'autorité et de la fonction du Pape. De plus, les chefs d'accusation du plaignant y sont clairement énoncés. Mais lisez plutôt :

« À notre Saint Père le pape Paul VI, par la grâce de Dieu et la loi de l'Église, Juge souverain de tous les fidèles du Christ, plainte pour hérésie, schisme et scandale, au sujet de notre frère dans la foi, le pape Paul VI. »

Le *Liber* est le réquisitoire de l'accusateur et celui-ci déclare d'emblée avoir parfaitement conscience de son audace, de sa hardiesse : « Qui suis-je pour m'élever contre Votre Sainteté et lui demander justice à l'encontre d'Elle-même ? Je ne suis rien et Vous êtes tout. Le peu que j'étais il y a dix ans, curé de campagne, je ne le suis même plus. C'en est au point que, *suspens* par décision de l'évêque de Troyes le 25 août 1966, je n'ai même plus le droit de célébrer la Messe ni de prêcher dans ce diocèse où je réside. Et Vous, vous êtes l'homme le plus élevé de la terre. Vous êtes au sommet des honneurs et des grandeurs de ce monde, constitué dans la

(1) Abbé Georges de Nantes, *Liber accusationis in Paulum Sextum* [Liber I], éd. La Contre-Réforme catholique, 1973, 103 pages. – (2) CRC n° 66, mars 1973, p. 2.